



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

29 décembre 2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS VIGILANTS, TOUS
RESPONSABLES

INTRO

Des millions de Français prennent la route lors de ces fêtes de fin d'année.

Cette période est malheureusement traditionnellement marquée par un pic de l'accidentalité, notamment dû aux retours de vacances, à la baisse de la luminosité en cette saison hivernale mais également à la consommation d'alcool durant les fêtes.

Si les prévisions de circulation sont pour l'heure habituelles, dans le sens des départs et des retours en Île-de-France, le trafic devrait être dense dimanche 1 et lundi 2 janvier alors que les élèves feront leur rentrée le mardi. Les usagers de la route sont appelés à la responsabilité et à la plus grande prudence lors de cette période de fêtes.

Il faut en effet rester très vigilant. Dans le Val de Marne, 20 personnes ont été tuées dans un accident de la route depuis le début de l'année, dont 3 le mois dernier.

Si les accidents concernent tous les moyens de transport, la part des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés et trottinette électrique) parmi les victimes reste très importante, comme cela a été observé les années précédentes. Les usagers vulnérables représentent ainsi 75 % des décès (15 sur les 20) depuis le début de cette année 2022, dont 9 piétons (près de la moitié).

Face à cet enjeu de sécurité routière, l'État agit sur deux volets.

D'une part, **la prévention** avec l'organisation d'actions de sensibilisation routière dans le département en lien avec les communes et les associations afin de rappeler qu'en termes de sécurité routière, nous sommes tous responsables. Parmi elles figurent notamment des actions de prévention de l'alcool et de consommation de stupéfiants au volant. Des actions ciblent aussi particulièrement les usagers les plus vulnérables.

D'autre part, **la lutte contre les infractions** se poursuit. Les forces de l'ordre mènent des opérations de contrôle régulièrement. Les contrôles de vitesse seront nombreux durant cette période de fêtes. Depuis le début de l'année, 1241 mesures de suspensions de permis de conduire ont été prononcées, dont près des trois quarts pour excès de vitesse et alcoolémie (917).

Chacun est responsable de soi-même et de ses proches. Il est rappelé que le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 18 chez les conducteurs alcoolisés.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, en toute sécurité.

L'action de l'État, prévenir...

Si le nombre de personnes décédées sur les routes du Val de Marne a baissé en 2022 (20 décès au 28 décembre contre 24 en 2021), le nombre d'accidents reste encore trop élevé.

La proportion d'usagers vulnérables est particulièrement importante, puisqu'elle représente près de 75% des tués (9 piétons, 2 cyclistes, 1 conducteur de trottinette électrique, 3 deux-roues motorisés). Cette proportion est en augmentation, puisqu'elle se situait à 71% l'année passée. Ce constat confirme l'enjeu des années précédentes, à savoir l'exposition majeure des usagers vulnérables qui doivent continuer à faire l'objet d'actions de sensibilisation sur les risques encourus et de prévention adaptée.

L'appel à projet du plan départemental d'actions de sécurité routière, lancé en avril 2022, a proposé un soutien financier aux porteurs de projets qui souhaitent organiser une action de sensibilisation et de prévention.

Les actions soutenues devaient répondre prioritairement aux enjeux suivants :

- le développement de l'action relative au risque professionnel ;
- la lutte contre la conduite sous l'emprise de substances psychoactives ;
- la protection des usagers vulnérables (piétons et cyclistes) ;
- la protection des deux-roues motorisés.

De nombreuses communes et associations ont répondu à cet appel. Ainsi, la ville de Créteil a organisé le 27 avril dernier un Village Sécurité Routière avec présence de la police nationale pour sensibiliser les jeunes cristoliens qui fréquentent les animations jeunesse aux dangers de la route et aux bonnes pratiques.

De telles opérations ont été organisées sur l'ensemble du département au cours de l'année. Outre les actions traditionnelles et nécessaires d'alerte sur les risques des addictions, le plan départemental inclut également le développement de la sensibilisation à de nouveaux usages, en particulier les trottinettes électriques.

L'année 2023 sera l'occasion de fixer la stratégie départementale pour les 5 ans à venir à travers l'élaboration du document général d'orientations 2023-2027.

Action organisée au commissariat de Saint-Maur-des-Fossés en juin 2022



...et lutter contre les infractions

Des contrôles réguliers

Des contrôles sont régulièrement organisés par les forces de l'ordre sur les routes du département.

À titre d'exemple, les contrôles routiers ont été renforcés sur la portion RN19 de Villecresnes, où a eu lieu cette année un accident mortel.

Ainsi, depuis le début de l'année, 69 opérations y ont été organisées, dont 18 par un véhicule radar implanté en fixe sur cette portion de route, aboutissant à 1 052 contraventions dont 705 infractions à la vitesse relevées par clichés photographiques.

La mise en place de nouveaux radars

Deux nouveaux radars ont été implantés en juin 2022 sur les communes de Choisy le Roi (avenue Victor Hugo) et de Bonneuil sur Marne (avenue de Boissy).

Les suspensions de permis

La préfète peut mettre en œuvre la procédure de suspension après rétention du permis de conduire à la suite des d'infractions suivantes :

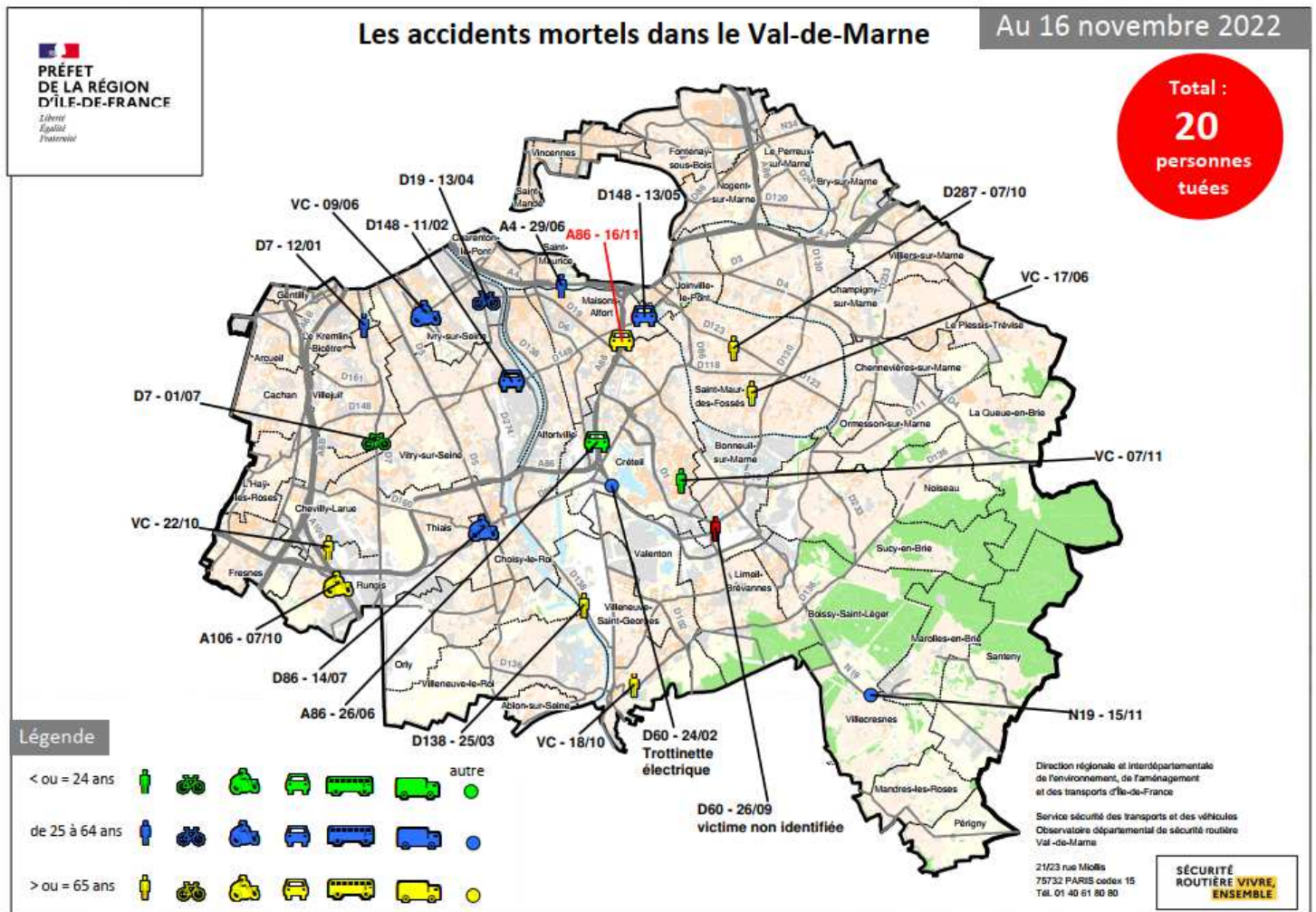
- excès de vitesse \geq à 40 km/h ;
- conduite sous l'emprise de l'alcool ;
- conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- refus de se soumettre aux vérifications concernant l'état d'alcoolémie ou l'usage de stupéfiants ;
- conduite en tenant un téléphone en main ;
- refus d'obtempérer ;
- en cas d'accident de la circulation ayant entraîné la mort d'une personne ou ayant causé un dommage corporel.

Au total, **1 241 suspensions de permis de conduire** ont été effectuées depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les motifs suivants :

- 466 pour excès de vitesse ;
- 451 pour alcoolémie (dont 175 ont fait l'objet d'une obligation d'équipement du véhicule d'un éthylotest antidémarrage) ;
- 295 pour consommation de stupéfiants ;
- 9 pour téléphone ;
- 17 pour refus d'obtempérer ;
- 3 accidents mortels.

Bilan de l'accidentalité dans le Val de Marne

Cartographie des usagers tués en 2022 (à la date du 28 décembre)



L'accidentalité en chiffres

Au 19 décembre 2022, on dénombre :

- 2 115 accidents (en baisse par rapport à 2021) ;
- 20 morts (en baisse, 24 personnes ont été tuées sur les routes du département en 2021) ;
- 2 454 blessés (en baisse)

Informations sur les accidents mortels

Sur les 20 personnes tuées depuis le 1^{er} janvier 2022...

- 9 étaient des piétons (45 %) ;
- 4 usagers de véhicules légers (20 %) ;
- 3 usagers de deux-roues ou engin de déplacement personnel motorisé (EDPM), dont 2 cyclistes et une trottinette électrique (15 %) ;
- 3 usagers de deux-roues motorisés (15 %) ;
- 1 occupant d'un engin de chantier (5%).

Les causes de ces 20 accidents mortels sont les suivantes :

- 6 accidents (30%) sont dus à une vitesse excessive ;
- 3 accidents (15%) sont dus à une inattention ;
- 3 accidents (15%) sont dus à un malaise ;
- 2 accidents (10%) sont dus à une imprudence ;
- 1 accident (5%) est dû à l'alcoolémie ;
- 1 accident (5%) est dû à une circulation en contresens ;
- 1 accident (5%) est dû à une perte de contrôle du véhicule ;
- les causes de 3 accidents, sur les 20 survenus cette année, n'ont pas été déterminées (15%).

Conseils pour éviter la prise de risques

Organiser son retour de soirée

Vous allez faire la fête et vous avez prévu de boire de l'alcool ? Organisez-vous pour que votre nuit ne se termine pas tragiquement. Avant de partir, demandez-vous comment vous allez rentrer et, si vous ne pouvez pas rester dormir chez un ami, pensez à désigner Sam, votre capitaine de soirée.

Qui est Sam ? Sam : celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas !

- Sam, c'est celui qui décide de ne pas boire d'alcool avant de sortir et pendant la soirée. Il sait qu'il doit ramener les autres après la fête ;
- Être Sam, c'est faire un choix, s'assurer que tous ses amis rentrent chez eux sains et saufs ;
- Sam, ce n'est jamais le même. Avec le reste de la bande, désignez un nouveau capitaine de soirée.

Désigner un conducteur qui ne boit pas reste l'une des meilleures solutions pour être certains de rentrer en toute sécurité. Éliez votre Sam avant de sortir !

Souffler avant de reprendre le volant

Si vous avez consommé de l'alcool mais que vous aviez prévu de reprendre le volant, mesurez votre taux d'alcoolémie avec un éthylotest : soufflez, vous saurez.

Si vous dépassez la limite autorisée, fixée à 0,5 g/l soit 0,25 mg par litre d'air expiré, ou 0,2 g/l si vous êtes détenteur d'un permis probatoire soit 0,1 mg par litre d'air expiré, attendez sur place que votre taux se réduise. Avant de partir, testez-vous encore.

À noter : n'utilisez que les éthylotests portant la mention « NF ». Vérifiez la date de validité et lisez attentivement la notice avant utilisation.

Si vous êtes au-dessus de la limite, sollicitez des amis qui n'ont pas bu pour vous raccompagner, utilisez les transports en commun ou prenez un taxi.

Contact presse :

pref-communication@val-de-marne.gouv.fr
01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la communication
interministérielle
21-29 avenue du Général-de-Gaulle
94000 Créteil